



Tabac et actions de groupe

Paris, le 19 mai – Une fois encore l'amendement de Michèle Delaunay, Présidente de l'Alliance contre le tabac, cosigné par quatre députés, instituant les actions de groupe pour les victimes du tabac, a été rejeté en séance à l'Assemblée nationale dans le cadre de l'examen du texte « *justice du XXI ème siècle* ».

Après le paquet neutre, deux mesures les plus exigeantes politiquement sont à prendre : la possibilité d'une action de groupe pour les victimes du tabac qui, aux USA et au Québec notamment, a permis des avancées significatives dans la réduction du tabagisme, et une augmentation significative du prix du paquet de cigarettes au-dessus du seuil psychologique de 10 euros, comme je le demande depuis 2014.

Dans les pays où il a montré son efficacité, le paquet neutre a toujours été associé à une forte hausse des prix.

Aurons-nous besoin d'un 49/3 de la lutte contre le tabac pour franchir les pas décisifs et réveiller les consciences ?

Contacts presse:

Alliance contre le tabac - Clémence Cagnat-Lardeau (Directrice) : 06 50 54 69 06

A propos de l'Alliance contre le tabac

L'Alliance contre le tabac, mise en place par le Pr. Maurice Tubiana, est un regroupement d'associations comptant aujourd'hui une trentaine de membres et de personnalités intervenant dans la lutte contre le tabagisme. L'association contribue, aux niveaux national et international, à l'application des recommandations de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte Anti-Tabac (CCLAT), signée et ratifiée par la France en 2004, soutient des actions d'information et de prévention, promeut une application rigoureuse de la réglementation, et exhorte les pouvoirs publics à un engagement à la hauteur du nombre de décès que le tabagisme provoque...

Les membres de l'Alliance : http://www.alliancecontreletabac.org/nos_membres.html

Suivez nous

sur twitter [@FranceSANStabac](https://twitter.com/FranceSANStabac)

et facebook <https://www.facebook.com/Francesanstabac/>